[illegible] ne le résultat pour lui pas [illegible]

Les [illegible] d'agent de police étant M. M. trompé. Moyennant une dépense de 33 sous chaque agent — à nos frais — possédera cet instrument.

Mais si les Lillois se munissent aussi d'une trompette pour appeler la police ? Car enfin, qui n'a pas 33 sous ? Des loustics s'amuseront à causer de fausses alertes, les agents n'y manqueront pas, ne fut-ce que pour éloigner les sergots du champ de leurs opérations.

Non, il y a mieux à faire que de servir d'une trompe.

Puisque les agents doivent être protégés, qu'en crée dans ce but une garde civile, celle-ci en cas de danger appellera les pompiers ; nos soldats du feu à leur tour auront l'appui de la garnison et la garnison se fera brillamment défendre par les chiens policiers....

Il y a là peut-être une réforme de plus à accomplir, M. le Commissaire central.

— Mais en quel pays a-t-on découvert la trompe titiale dont seront gratifiés nos pergots ? nous demande un ami.

— Elle vient du pays des moules célèbres !

— Des moules célèbres ?

— Mais oui, de Gand, bêta!

— Oh ! ! ! !

Désormais on pourra dire qu'un agent ça trompe !

G. S.

VÉRITÉ

Nous savons que les achats de toiles et blanc préoccupent avec raison les personnes prévoyantes. C'est l'époque où Paris et la province effectuent ces mises en vente si intéressantes.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lectrices que le 20 courant sera l'ouverture de celle des Magasins **Au Pauvre Diable**, Lille, si la réputation proverbiale de cette maison ne fait que s'accentuer, c'est grâce aux rabais établis et aux immenses assortiments existant en magasin ; aussi sommes-nous assurés que la mise en vente de ces rayons si appréciés par la clientèle réservera des surprises agréables et utiles.

Le feu. — Vers 9 h. 1/2 du soir, un incendie s'est déclaré dans une chambre du 2e étage située sur le derrière de l'immeuble portant le numéro 6 de la rue Lepelletier et occupée par M. Ferdinand Plasseraud, voyageur de commerce.

Les pompiers de la Halloterie s'en sont rendus maîtres au bout de quelques instants.

Mme Yve Marchand, principale locataire de l'immeuble, estime les dégâts à 200 francs. Il y a assurance.

LIVRES POUR MARIAGES ET PREMIÈRES COMMUNIONS, Librairie G. DEMAN, 77, rue Esquermoise, 77, Lille.

Un cambriolage. — Hier soir, vers 11 h. 1/2, Mme Ve Willemot, en rentrant chez elle rue du Faubourg-de-Béthune, 76, constatait que son habitation avait dû être visitée par des cambrioleurs.

Tous les meubles avaient été fouillés. Prise de peur, elle referma aussitôt la porte et vint avertir la police qui enquête.

Pour l'hygiène et l'économie chauffez-vous avec les merveilleux **Foyers à gaz Engels**, 67, rue Nationale, Lille. Pour éviter les contrefaçons, exiger le nom Engels.

ROUBAIX

Au jour le jour

Le Préfet du Nord a pris un arrêté défendant de capturer et d'encager toute une série de petits oiseaux parmi lesquels se trouvent les pinsons.

D'où grand émoi chez les «Pinchonneux» qui se voient, de ce fait, brusquement privés d'une distraction qu'ils affectionnaient par dessus tout.

Et nous assistons à une véritable levée... de cages contre l'ukase préfectoral.

Le motif de l'arrêté, vous le savez, est basé sur la défense de l'agriculture que protègent, paraît-il, pour leur part, les pinsons, en dévorant les insectes nuisibles aux récoltes.

Mais les « Pinchonneux » d'objecter : « C'est faux. Les pinsons sont granivores et non insectivores. Et nous n'avons jamais entendu les cultivateurs se plaindre de leur capture. D'ailleurs, pourquoi nous défendre, à nous, de nous en emparer, alors qu'on laisse tranquillement Messieurs les chasseurs s'en faire une cible pour leurs plombs mortels ? »

En toute sincérité, j'ignore, qui a raison en l'espèce, des « pinchonneux » ou du Préfet. J'avoue très humblement que mes connaissances en ornithologie ne vont pas jusqu'à me permettre de déterminer exactement les espèces d'oiseaux qui se nourrissent d'insectes et celles qui se nourrissent de grains.

C'est vous dire que je suis on ne peut moins ferré en histoire naturelle.

J'ai pourtant entendu affirmer par des gens qui avaient l'air de s'y connaître que les « pinchonneux » se trompaient. Il est, me disaient-ils, une sorte de pinsons qui dédaigneraient tous les grains de notre riche campagne pour le plus misérable insecte. Et ces pinsons sont précisément ceux-là qui font les délices de nos matinaux amateurs.

Mais encore une fois, je n'en sais rien de plus. Et puis, je tiens à déclarer que je ne trouve pas grand intérêt à ce qu'il en soit ainsi ou autrement.

Pourquoi aurais-je la prétention de vouloir, plus que les cultivateurs eux-mêmes, prendre la défense des récoltes ?

Les campagnards ne me paraissent pas avoir été extraordinairement mis en liesse par l'arrêté préfectoral. Ils ne semblent pas croire que cet arrêté doive leur procurer, désormais, une moisson plus abondante.

Si même, je devais exprimer mon avis, je pense qu'il serait favorable aux « pinchonneux ».

Plusieurs raisons me font incliner en ce sens.

Tout d'abord, je compatis à la peine que la décision du Préfet cause à tant de gens qui vont se voir à tout jamais privés d'un de leurs plaisirs les plus favoris.

En deuxième lieu, mon ignorance de l'histoire naturelle m'empêche de bien me rendre compte de l'utilité de cette mesure et me porte à dire que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Enfin, je trouve que l'arrêté va simplement atteindre ceux qui capturent les petits oiseaux pour les tenir en cage et n'aura aucune prise sur d'autres qui, eux, les tuent pour le seul plaisir d'essayer leur adresse.

Mais je ne veux pas prendre parti. J'aime mieux assister en spectateur à la lutte engagée entre le Préfet et les « pinchonneux » persuadé que la raison, où qu'elle soit, finira bien par l'emporter.

Je me borne à à dégager, des incidents auxquels cette affaire a déjà donné lieu, un enseignement que beaucoup peut-être n'ont pas aperçu.

Je veux parler de l'extrême adresse avec laquelle les socialistes cherchent à tirer parti des moindres événements.

Que viennent faire les socialistes en tout ceci, me direz-vous ?

Ce qu'ils viennent faire ? C'est bien simple. A l'affût de tout ce qui peut leur attirer les voix des ouvriers simplistes, ils se mettent adroitement en avant chaque fois qu'une mesure touche à un point intéressant une partie de la classe ouvrière.

Sans se soucier de savoir de quel côté se trouve le droit, sans même discuter le pour et le contre, ils se lancent dans la lice en criant bien haut qu'ils vont défendre les intérêts des ouvriers. Ils tempêtent, ils fulminent... et dans le fond ils s'en moquent...

Ils ont bien soin, naturellement, de ne pas faire une seule allusion à la politique. Et souvent, le brave Populo, qui ne voit pas la ficelle, se laisse aller à croire que les socialistes sont ces défenseurs et qu'il ne peut que gagner en votant pour eux.

Les collectivistes ont fidèlement observé leur tactique dans la question des « Pinchonneux ». Ils pérorent dans les réunions et accaparent le mouvement de protestation, tant ils se démènent.

— Nous ne voulons pas connaître les opinions de ceux que nous défendons, proclament-ils. Cela nous importe peu. Nous n'avons en vue que la sauvegarde des intérêts d'une catégorie très intéressante de travailleurs. La politique n'a rien à voir ici.

Mais, laissez venir la prochaine période électorale, et vous verrez affichées des invites de ce genre :

« Fils de Belges de la classe 1904, qui vous a fait rentrer dans vos foyers avant vos deux ans accomplis ? Ce sont les socialistes.

« Pinchonneux », qui vous a défendus contre l'arbitraire préfectoral vous supprimant vos chers pinsons ? Ce sont les socialistes.

« Fils de Belges, pinchonneux, votez donc pour les socialistes, vos véritables défenseurs.

Mais les « Pinchonneux » sont trop gens d'esprit pour tomber dans le panneau. Quel que soit le résultat de leurs protestations auxquelles je souhaite bonne chance, ils ne feront pas le jeu de ceux qui comptent sur leur naïveté pour s'en faire un pavois.

JEAN DE L'ERMITAGE.

PAROISSE SAINT-JOSEPH. — **Chemin de croix lumineux.** — Comme nous l'avions annoncé hier, la porte de la salle des Œuvres est ouverte à sept heures et demie exactement. Aussitôt c'est un flot envahissant de personnes et en quelques minutes la salle déborde. Huit heures vont sonner, la porte va se fermer ; tant pis pour les retardataires. Au brouhaha des premiers moments succède bientôt le calme le plus complet. La séance commence. C'est un spectacle tout à fait neuf. Tandis que des vues aussi impeccables que possible par leur netteté nous ramènent sur le chemin du Calvaire, voici que des voix se font entendre, c'est celle de Jésus. Oui, c'est bien un écho de la voix du Divin Maître. C'est la voix de Marie, c'est celle de Pilate, c'est la voix de tous ceux qui ont pris part à la passion du Sauveur. Et tandis que Jésus gravit péniblement la montée du calvaire, des chants retentissent. C'est le ciel qui pleure la victime de l'ingratitude des hommes, c'est le chant de la douleur, le chant du repentir. Plus d'un œil se mouille... Quel spectacle plus réconfortant pour le cœur !

A neuf heures, la séance se termine, la foule se retire, vivement impressionnée.

Jeudi soir, nouvelle séance, à la même heure. On peut prendre des cachets chez M. Ketelers, 94, rue Turgot ; M. Mollet, 27, rue Racine ; M. Cuvelier, sacristain, rue de France ; Au Grand-Saint-Joseph, 157, rue d'Alma.

Pour les collégiens. — Tome Playfair. — Maximilien Keller.— Bibliothèque Gautier. — Jolies cartes postales : 2 pour 15 c. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

La « Jeanne d'Arc » (Société de secours mutuels et de retraites). — La Commission administrative prie les membres de bien vouloir se réunir au local Café du Demi-Cercle, place Notre-Dame, le vendredi 17, à 9 heures 1/2 du matin, pour assister aux convoi et service solennels du docteur Faidherbe.

Les cambrioleurs. — Dans la soirée de mercredi, des cambrioleurs ont pénétré, après avoir fracturé la porte de la rue, dans la maison de M. Emile Beaucarne, employé de commerce, rue Lalesqual, 31.

Ils ont tranquillement fouillé tous les meubles, personne ne se trouvant dans la maison et ont emporté divers bijoux (bagues épingles, etc.), un pardessus, des chaussettes, des couteaux, des fourchettes.

M. Beaucarne s'est aperçu du vol à son retour. Il a porté plainte à M. Prud'homme, commissaire de police du IVe arrondissement, qui a aussitôt ouvert une enquête.

Jusqu'à présent on ne possède guère d'indices permettant de découvrir les auteurs de ce cambriolage.

Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcelli, 3 et 19, rue du Bois, Roubaix.

Arrestation d'un repris de justice. — Le service de la sûreté a arrêté, hier matin, rue Sainte-Elisabeth, Henri Rotsout, dit « Lefebvre », chauffeur, rue Holden, à Croix. Rotsout, inculpé d'abus de confiance, est sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré par M. Houzir, juge d'instruction, à Lille.

Il était également recherché par le Parquet de Béthune pour vols d'effets d'habillement commis au préjudice de plusieurs habitants de Harnes.

Il faut payer ses dettes. — Des agents de sûreté ont arrêté, mardi soir, J.-B. Dejode, 35 ans, domestique, rue de la Redoute, 7.

Dejode avait été condamné, le 12 décembre dernier, par le Tribunal correctionnel de Lille, à six semaines de prison, pour coups et blessures volontaires. Comme il ne se pressait pas d'aller payer cette dette à la justice, celle-ci s'est décidée à le faire appréhender.

Est-ce le produit d'un vol ? — Hier matin, on a trouvé, dans le jardin de l'école de la rue d'Oran, des couvertures de lit qui y avaient été abandonnées par un inconnu.

Ce que l'on trouve. — Une caisse de bobines de laine peignée, aux initiales J. B. B. n° 8929, a été trouvée à l'angle de la rue du Coq-Français et déposée au poste de police de la place Sainte-Elisabeth.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

✠ CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Price LILLE

du 15 janvier

Naissances. — Henri Lasou, chemin Vert. — Noël De Plaeze, rue des Vosges, 39. — Pierre Bossut, rue Philippe-le-Bon, 21. — Alfred Tonneau, rue d'Alma, 148.

Mariage. — Georges Decottignie, employé de commerce, et Alphonsine Dessyn, contre-dame.

Décès. — Ambroise Lallemand, 88 ans, marchand de charbon et cabaretier, place Chaptal, 8. — Angélique Lorthioit, 79 ans, n. p., Hospice Barbieux. — Marie Welcomme, 2 m., rue Isabeau, 17. — Céline Belpaime, 53 ans, ménagère, rue Molière, cour Solyt, 2. — Clément Durant, 71 ans, publiciste, rue des Champs, 7. — Charles Poutier, 49 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Virginie Cossye, 71 ans, propriétaire, rue de Jemmapes, 19.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 11 et 12 Janvier

CAISSE CENTRALE et SUCCURSALES		VERSEMENTS		REMBOURSEMENTS	
		Nombre	Somme	Nombre	Somme
Roubaix	Samedi	609	57 34.567 »	191	33 840 65
	Dimanche	513	58 66.227 »	255	50 775 35
Lannoy		58	18 19.157 »	43	3.135 55
Croix		35	5 3 884 »	18	1 169 »
Wattrelos		41	3 8 230 »	72	6 870 »
Assq.		96	1 3 710 »	97	4.511 55
Total		1.352	185 136.317 »	631	100.242 55

Administrateurs de service :

A Roubaix, MM. Louis Prus, Georges Mazure, Ed. Bleuez, E. de Marcilly, A. Bayart, Arnould-Delcourt, Bayart-Dhallum, V. Dupont, Léon Dazin, Fournier-Chirens et H. Nollet, directeurs. — A Lannoy, M. Edouard Deffre nos. — A Croix, M. Léon Germain. — A Wattrelos, M. Ch. Maillière. — A Assq, M. Ch. Selosse.

Caisse de Service. — La caisse est ouverte pour les versements et les remboursements, les samedis, de 9 h. à 10 h. 1/2., et les dimanches, de 9 h. à 11 h. Les opérations se font en même temps. — Les bureaux sont ouverts *tous les jours de 9 h. à midi*, pour les demandes de remboursements et renseignements de toute nature, ainsi que pour les règlements d'intérêts sur les livrets.

Les remboursements partiels, dont le montant n'excède pas 500 francs, sont payés vue, (sans demande préalable), pendant les heures de séance (Samedi et Dimanche matin), sur la simple présentation du livret par le titulaire ou son fondé de pouvoir, jusqu'à concurrence des fonds en caisse.

Le Caissier, SCHEPPLER.

SAVON DU CONGO Blanchisseur du linge Victor VAISSIER

CROIX

Le devoir du citoyen. — Depuis hier, 15 janvier et avant le 4 février à minuit, les électeurs doivent s'assurer de leur inscription sur la liste électorale. Nos amis feront leur devoir.

Un boucher, mercredi après-midi, a présenté au contrôle, une certaine quantité de viande.

Allons les bleus ! — La liste des conscrits de la classe 1907 est affichée à la mairie. Les jeunes gens sont priés de passer à la mairie, soit dimanche, de 9 heures à midi, soit lundi dans la journée, pour la signature de la notice les intéressant, destinée au bureau de recrutement.

Accidents de travail. — A l'usine Holden et Cie, Honoré Gergat, 25 ans, rue de Maubeuge, s'est coupé au pouce droit avec une pelle. 12 jours de repos.

— Aux Produits Chimiques, Alfred Rammart, 39 ans rue Duquesne, à Wasquehal, a reçu sur le bras droit un bloc de salins bruts. Contusion et légère entorse. 15 jours de repos.

— Au Peignage Anonyme, Julien Pollet, 20 ans, rue de la Ferme à Fiers-Breucq, s'est piqué la main gauche avec une garniture de cardes. 3 jours de repos.

LIBRAIRIE DE LA « CROIX DU NORD »

1, rue des Sept-Agneaux (Grand-Place), LILLE

Vie de la Vénérable

PAR **Marie-Madeleine POSTEL**

Mgr LEGOUX

2 Volumes. — 10 francs.

PORT EN SUS

WASQUEHAL

Un double tamponnement au Petit-Wasquehal

Mardi matin, vers 10 h. 1/2, le car F, n° 5, wattman Charles, se dirigeait vers Lille, à une vive allure. Arrivé au Petit-Wasquehal, soit que le frein ne fonctionnât plus, soit par oubli, il brûla l'arrêt fixe. Devant lui se trouvait un camion chargé de futailles, appartenant à M. Baudry, boulevard de Mulhouse, à Roubaix, et conduit par le propriétaire, qui se rendait à Lille. M. Baudry voulut se garer, mais n'en eut pas le temps. Le car tamponna l'arrière du camion.

M. Baudry roula sous son camion; sous la violence du choc, la timonnière se rompit et M. Baudry la reçut dans le dos. Le cheval s'arrêta net, fort heureusement. On transporta M. Baudry à l'estaminet Georges; sa fille arriva peu après en compagnie de M. le docteur Harlet, de Roubaix; celui-ci constata une déchirure assez grave au-dessus du menton et des égratignures à la figure et aux mains. En outre, le blessé souffre beaucoup à la cheville droite, que l'on croit foulée et se plaint de violentes douleurs internes, particulièrement dans la région du rein.

M. Baudry regagna Roubaix en compagnie de sa fille, par le tramway.

—o—

Vers 3 h., au même endroit, la voiture n° 6, conduite par M. Dubrunfaut, venait de Lille, quand à une petite distance de l'arrêt, elle rejoignit la voiture de M. Edmond Dekeyser, rue St-Joseph, 19, à Roubaix. M. Dekeyser voulut se garer, il en fut empêché par deux voitures de M. Tiberghien qui stationnaient à cet endroit.

D'autre part, le frein du car ne fonctionna pas, la voiture patina et heurta la voiture de M. Dekeyser, dont les garde-boue furent brisés. La voiture fut projetée sur un des camions de M. Tiberghien, dont un cheval tomba et se releva boitant.

La plate-forme avant du car fut défoncée et le tuyau du frein brisé.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

Suites d'une attaque. — Nous avons raconté comment Mme Scherlynck avait été frappée d'apoplexie dans le car F, en revenant de Lille. Elle vient de succomber des suites de son attaque.

WASQUEHAL. — Décès. — Gustave Deketelaère, 40 ans, place de l'Eglise. — Sophie Leclercq, épouse Scherlynck, Petit-Wasquehal.

TOURCOING

Au Foyer populaire du quartier de Notre-Dame de Lourdes. — C'est devant 425 hommes bien comptés que M. E. Guéranger a donné une magnifique conférence sur la Patrie avec le concours bienveillant de la Société des Projections de Tourcoing.

L'abbé Gavelle a présenté le conférencier qui a aussitôt développé d'une manière très élevée et très enthousiaste son cantique d'admiration envers la Patrie et le drapeau. Voici le résumé des idées que le conférencier a exposées avec une ardeur et une éloquence toutes militaires.

1° Nécessité d'avoir une patrie.

2° Beauté de notre patrie ; jalousie de tous les peuples parce qu'elle est la plus généreuse ; enviée par ses rivales parce qu'elle est la plus riche ; citée en exemple dans le monde entier parce qu'elle est le berceau de la bravoure.

3° Exode au drapeau — qui est le symbole du patriotisme ; qui est l'idéal du sentiment qui exalte la noblesse et la valeur de la France et si un jour la France nous demandait de le porter et de le défendre, nous redirions avec les cuirassiers de Morsbronn, et nous courrions à la frontière, le chant de gloire aux lèvres, au cri de : Vive la France.

Cette conférence admirablement débitée et agrémentée de projections sur les grands hommes, les grandes dates et les grandes victoires a soulevé de frénétiques applaudissements.

La prochaine conférence sera donnée le 3e mardi de janvier, par l'ex-capitaine Magnier.

Un avis aux électeurs. — Les tableaux de rectification aux listes électorales générales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie (Bureau des Elections). Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de « vingt jours », à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant cette période, le bureau des Elections sera ouvert, pendant la semaine, de neuf heures du matin à six heures du soir, sans interruption, les dimanches de dix heures du matin à midi, et le 4 février jusqu'à minuit.

Les réclamants sont priés de se munir de toutes pièces et documents justificatifs de leur réclamation.

Action Libérale Populaire (4 Section. — Contrairement à ce qui a été annoncé, la messe pour Louis Prévost, adhérent défunt, qui devait avoir lieu le dimanche 19 janvier, à onze heures et demie, est remise au dimanche 26 janvier à la même heure.

Une réunion d'amateurs d'oiseaux. — Les présidents des sociétés d'amateurs d'oiseaux et surtout des « pinchonneux » se sont réunis mercredi, à huit heures et demie du soir, à l'estaminet C. Masurel, rue de la Malsence, 116. Après une heure de discussion, ils ont décidé d'envoyer une pétition à M. le Maire pour obtenir la tolérance des marchés d'oiseaux pendant le temps de chasse comme cela se pratique en Belgique et, en tous temps, l'autorisation de circuler dans les rues avec des oiseaux en cage.

Brûlé par un jet de vapeur. — Une ouvrière dévideuse, Marie Batteur, 23 ans, rue de Valmy, 7, occupée à la filature de M. Dassonville-Dufar, rue du Virolois, a été brûlée dans le dos par un jet de vapeur échappé d'un joint de tuyau de chauffage, placé derrière elle. Le docteur Debuchy a constaté des brûlures du second degré qui entraîneront une incapacité de travail de 20 jours.

Accidents de travail. — Georges Havez, 14 ans, bâcleur, rue des Girondins, 4, a été blessé à la jambe gauche, à la suite d'une chute sous le chariot de son métier. Docteur Vanneufville ; repos de 8 jours.

— Malvina Desmettre, 27 ans, soigneuse, rue de Gand, 143, index droit comprimé entre deux cylindres. Docteur Catteau ; repos de 15 jours.

— J.-B. Benoit, 39 ans, manœuvre, rue du Dahomey, 59, plaie contuse de la face dorsale de la main droite par la chute d'un madrier. Docteur Leduc ; repos de 10 jours.

— Carlos Deschamps, 31 ans, trieur, rue du Bois, 44, déchirure musculaire de la région lombaire, en remuant une balle de laine. Docteur Leduc ; repos de 10 jours.

Les plafonneurs demandent une augmentation de salaire. — La Chambre Syndicale des ouvriers plafonneurs et aide-plafonneurs de Tourcoing et des environs, a décidé, dans sa réunion du 13 janvier, d'adresser aux patrons une demande d'augmentation de salaire de cinq centimes l'heure à partir de fin avril.

Les cars déraillent. — L'accident est bénin : deux cars se dirigeant, hier à 10 h. 1/2 du matin, l'un vers le Blanc-Seau, l'autre vers Roubaix, ont sauté hors des rails à l'aiguillage de la place Thiers sans que cela cause le moindre mal aux voyageurs. Un quart d'heure plus tard, l'accident était réparé et l'aiguillage remis en place.

La police des cabarets. — L'agent de sûreté Leplat a dressé un procès-verbal à la charge de Henri Windels, rue du Haze, 102, pour mauvaise tenue de son registre de logeurs.

— Un procès-verbal a également été rédigé à Adolphe Delanghe, cabaretier, rue du Casino, pour bal sans autorisation.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 15 janvier

Naissance. — Pinck Germaine, rue Saint-Joseph, 12.

Décès. — Vesmbaert Jules, 45 ans, rue du Tilleul. — Vienne Jules, 54 ans, rue de Nancy, 5. — Clarisse Jean, 70 ans, rue de la Croix-Rouge, 178. — Piot Henri, 68 ans, rue de l'Espierre, 81. — Gabet Marie, 3 ans, rue de la Cloche, 184.

Caisse Commerciale de Roubaix

V. LEROIGNE & Cie

ROUBAIX-TOURCOING

On peut déposer dès à présent les obligations Anvers 1887 pour le renouvellement de la feuille de coupons qui se fera après le tirage du 10 courant.

MALLUIN. — du 15 janvier. — Naissance. — Ouradet Maurice, rue du Forage.

Décès. — Drouart Céline, 20 ans, rue Saint-Denis.

RONCQ

Un incendie. — Mercredi, à une heure de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Detay, marchand de porcs, rue des Chats-Huants, c'est Mme Detay qui s'aperçut de l'incendie. On donna le tocsin et les pompiers arrivèrent immédiatement sur les lieux du sinistre. Grâce à leur dévouement, le fléau fut vite enrayé.

Toutefois l'étable est complètement détruite. Un cheval put être retiré sain et sauf, mais plusieurs porcs furent brûlés plus ou moins fortement. Le grenier de l'étable contenait environ 3,000 kilos de paille qui furent aussi la proie des flammes.

Les dégâts s'élèvent à 2.000 francs pour l'immeuble détruit et 1.500 fr. pour le bétail et les matériaux. Il y a assurance.

La ferme occupée par M. Detay appartient à M. Carette, cultivateur à Beaubecque.

MOUVAUX

Réponse à M. le Maire

Monsieur le Directeur,

Dans la réponse à M. le Maire, que vous avez publiée hier mercredi, une erreur de composition a été commise à l'endroit de ma lettre où j'établis la comparaison entre les bénéfices réalisés par le système de M. le Maire et celui de la minorité; c'est à propos du 2e loyer; c'est là qu'une phrase a été omise.

Pour mettre les choses au point, je reprends la fin de ma lettre d'hier; je disais ceci :

« En rapprochant le résultat des différents systèmes proposés, l'on arrive à cette conclusion :

Avec le système du maire, le loyer le plus petit des trois (à 289 fr.) gagne (10,71 — 4,76) = 5 fr. 95, tandis qu'avec le système de la minorité le même loyer ne payant plus que à 2. 28 gagne (10,71 — 1,18) = 9 fr. 53.

Avec le système du maire (c'est ici que l'erreur de composition a été commise) le 2e loyer (à 430 fr.) gagne (21,44 — 16,19) = 5 fr. 25, tandis qu'avec le système de la minorité le même loyer gagne (21,44 — 13,04) = 8 fr. 40.

Avec le système du maire, le 3e loyer à (6,000 fr.) perd (279,06 — 267,85) = 11 fr. 21; tandis qu'avec le système de la minorité, le même loyer perd (285,77 — 267,85) = 17 fr. 92.

Je compte, M. le Directeur, sur votre bienveillance pour faire paraître ces quelques lignes. Cela permettra aux lecteurs du journal la « Croix » et au public mouvallois d'être édifiés sur les intentions de M. le Maire de Mouvaux à l'égard des ouvriers qu'il veut écraser d'impôts et de contributions.

Agréez, M. le Directeur, mes meilleurs remerciements.

Le contribuable malheureux.

Ligue de Défense catholique. — Les hommes de la paroisse Saint-Germain, qui font partie du groupement appelé la « Ligue de Défense catholique, tiendront leur réunion du mois à l'église Saint-Germain demain vendredi, à huit heures un quart du soir. Ils auront de nouveau le plaisir d'entendre M. l'abbé Coupé, professeur à l'Institut catholique des Arts et Métiers de Lille. Le sujet, que le conférencier se propose de traiter sera des plus intéressants.

MARCQ-EN-BARŒUL

Receveur de tramway blessé par une automobile. — Mercredi vers midi, le car J, n° 7, se rendant de Lille à Tourcoing, était arrivé à hauteur de la brasserie Lemaire, le receveur descendait du car pour manœuvrer le signal indiquant que la voie n'est pas libre, lorsqu'il fut pris en écharpe par une automobile et projeté à deux mètres de là sur le côté.

Il fut relevé immédiatement par les voyageurs ; il portait à la tête une forte blessure d'où le sang s'écoulait. Après avoir reçu quelques soins il rentra par le car suivant. Il se plaint de douleurs aux jambes et aux bras.

Pourquoi faut-il cette fois encore constater la facilité avec laquelle nos automobilistes dérogent aux règlements et s'acharnent à traverser nos communes à une vitesse vertigineuse se souciant fort peu de la vie d'un homme.

HAZEBROUCK

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

L'instruction à Ypres

La femme Elodie Debril, cabaretière au « Souverain », s'est rendue mardi, à Ypres, sur l'invitation du juge d'instruction de cette ville, et a été entendue par ce magistrat sur les méfaits reprochés à la fameuse bande.

Elodie est rentrée à Hazebrouck par le train belge de 4 h. 40 du soir.

Aussitôt débarquée, elle est montée dans un chariot, que lui avait amené Camerlynck.

La tentative d'assassinat de Neuf-Berquin

M. Coupilleul, juge d'instruction, a quitté Hazebrouck, hier matin, par le train de 11 heures 58, se rendant à Neuf-Berquin, afin d'entendre certains témoins au sujet de la tentative d'assassinat commise, en novembre 1905, chez les époux Leroy.

VALENCIENNES

SAINT-VAAST

Un enfant brûlé vif

Mercredi matin, vers dix heures et demie, un enfant de 3 ans, Wattrin Paul, rue de Tinchon, 52, se trouvait seul dans une chambre à l'étage, pendant que ses parents étaient allés travailler. Il avait été confié à la garde de son frère, 5 ans, qui venait de sortir pour vendre des chiffons.

L'enfant s'approche du poêle, le feu prit à ses jupes. A ses cris, M. Bigaillon, marchand de chiffons à la Sentinelle, accourut ; il lui arracha ses vêtements et le roula dans son paletot.

Le docteur Dubus, immédiatement appelé, donna au pauvre petit les meilleurs soins, mais, vu la gravité des brûlures, il ne peut se prononcer sur son état. Le jeune frère et les malheureux parents sont dans la consternation.

Ce terrible malheur a causé dans tout Saint-Vaast une poignante émotion.

AVESNES

MAUBEUGE

Incendie. — Samedi dernier, un incendie s'est déclaré, vers 6 h. 1/2 du soir, chez Mme Ve Couture, cabaretière. Le feu, qui avait pris dans le grenier, détruisit toute la toiture.

Les pompiers accourus aussitôt arrêtèrent ses ravages. L'immeuble comprenait deux étages où habitaient quatre ménages. Grande fut la panique, les dégâts sont assez considérables.

DÉPÊCHES de la NUIT

COMMISSION SÉNATORIALE D'ENQUÊTE SUR LES OPÉRATIONS DES LIQUIDATEURS

Les groupes républicains du Sénat se sont mis d'accord sur la répartition des 27 mandats de membres de la Commission d'enquête sur les opérations des liquidateurs des Congrégations dissoutes.

Cette répartition sera établie dans les proportions suivantes :

Gauche démocratique et radicale-socialiste : 12. — Union républicaine 7. — Gauche républicaine, 6. — Droite, 2.

Les représentants de la droite seront MM. Le Provost de Launay et Riou.

L'élection définitive de la liste aura lieu mardi dans les bureaux transformés en bureaux de vote.

A LA GAUCHE RADICALE

C'est aujourd'hui que le groupe de la gauche radicale doit désigner son nouveau président en remplacement de M. Cruppi.

Malgré le nombre des compétiteurs il est probable que M. Delcassé sera élu.

CHEZ LES RADICAUX SOCIALISTES

Le groupe s'est occupé de l'ordre du jour des Chambres. Il a décidé de demander l'inscription en tête de l'ordre du jour de la suite de la discussion du projet d'impôt sur le revenu. Il accepte en second lieu la mise à l'ordre du jour du projet relatif aux Conseils de guerre, mais il s'oppose au chevauchement de plusieurs discussions. Enfin il a formulé le désir que le gouvernement dépose le projet de budget 1909 en mars prochain au plus tard.

LE MATÉRIEL DES CHEMINS DE FER

La Commission des Travaux Publics a entendu le ministre des Travaux Publics au sujet des commandes de matériel des chemins de fer faites à l'étranger.

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus officiers : MM. Emile Cacheux, ingénieur, membre du Conseil des habitations à bon marché; Pinance, sous-directeur au ministère du travail.

Chevaliers : MM. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail à Lille; De Brunel de Sorbonnes, directeur de la Compagnie d'assurances l' « Abeille »; Delvaille Georges, publiciste et mutualiste; Brière Emile, éditeur.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Mercier, lieutenant au 7e génie, est nommé capitaine et affecté à l'état-major particulier de la 1re région.

M. PICHON EN ESPAGNE

Madrid. — Le gouvernement observe un silence absolu sur l'entrevue de M. Pichon avec M. Maura. M. Revoil, ambassadeur de France assistait à l'entretien.

NOMBREUSES DÉSERTIONS AU 4e HUSSARDS

Alençon. — Douze soldats du 4e hussards ne sont pas rentrés à l'expiration d'une permission. D'autres, parmi lesquels le membre d'une famille noble de la région, sont partis à la suite d'un refus de permission.

On annonce que deux cavaliers viennent d'être arrêtés à Paris.

Le « Ville de Paris » en route pour Verdun

Sainte-Menehould. — Le dirigeable « Ville de Paris » a passé au-dessus de Sainte-Menehould à 6 h. 10 après avoir atterri dans la plaine de Valmy pour procéder à quelques réparations. Un tuyau d'essence s'était en effet fissuré et fumait.

Le dirigeable devait arriver à Verdun vers 7 h. 1/2 si de nouvelles avaries n'interrompaient pas sa marche.

Verdun. — Le dirigeable, après avoir atterri à Valmy, est reparti pour Verdun où il est arrivé sans incident à 7 h. 30.

La perte du « Chanzy »

LE VERDICT

Toulon. — Le Conseil, après trois quarts d'heure de délibération, vient de rendre son jugement dans l'affaire du « Chanzy ».

Le capitaine de frégate Manager est condamné à trois ans de privation de commandement et aux frais envers l'Etat.

Les bureaux de l'Argus de la Presse SONT DÉTRUITS PAR UN INCENDIE à Paris

UN PHOTOGRAPHE ET SON AIDE SONT VICTIMES D'UNE EXPLOSION. — IL Y A DE NOMBREUX BLESSÉS.

Paris. — Un incendie qui faillit prendre les proportions d'un formidable sinistre a éclaté hier après-midi, à cinq heures, tout près des grands boulevards, dans l'immeuble sis au numéro 14 de la rue Drouot, au 3e étage, où se trouvent les bureaux de l'Argus de la Presse, dont M. de Cambure est directeur-propriétaire.

Le fléau prit en quelques minutes une grande extension et des huit fenêtres de la façade sortirent d'énormes langues de feu qui léchèrent jusqu'à 4 et 5 mètres de hauteurs les murs des étages supérieurs.

Les habitants de ce quartier populeux s'affolèrent et en un clin d'œil les boutiques et magasins fermèrent leurs devantures.

La foule des grands boulevards se rua sur les lieux du sinistre. Les secours arrivèrent lentement.

Après un quart d'heure d'attente trois lances furent mises en batterie et les pompiers s'appliquèrent à préserver les étages inférieurs, l'étage supérieur et l'immeuble voisin.

Enfin, le feu fut maîtrisé vers sept heures du soir.

Il ne reste des bureaux de l'Argus que des débris fumants.

—o—

A 6 h. 35, au moment où les secours arrivaient de toutes parts, un photographe appartenant au « Journal » s'apprêtait à prendre un cliché, lorsque son réservoir de magnésium éclata. Une formidable explosion retentit ; une panique terrible s'empara de la foule qui crut à une explosion de gaz ou à un attentat anarchiste.

Les femmes et les enfants furent foulés aux pieds, tandis que deux hommes couraient en tous sens en poussant des cris atroces. C'étaient le photographe et son aide.

Le premier, M. Levillain, avait les yeux et le visage complètement brûlés et l'avant-bras et la main droite horriblement déchiquetés.

Le second, M. Klein était atteint au cou et à la poitrine, il avait le thorax défoncé et la carotide coupée. Les deux blessés furent transportés dans une pharmacie voisine, mais on ne put, malgré les soins les plus empressés, leur faire reprendre connaissance.

On les a conduits à l'hôpital Lariboisière où on considère leur état comme désespéré.

On a encore à déplorer d'autres victimes parmi la foule très dense à cet endroit. M. Petit, négociant, 46, rue de l'Arbre-Sec, a été blessé à l'œil gauche ; M. Cutet, 36 ans, représentant de commerce, rue Rambuteau, blessé au-dessous de l'œil droit ; l'agent de police Mercier a été renversé par l'explosion et s'est blessé au bras droit.

M. de Cambure a déclaré que malgré l'importance des dégâts dont il a été victime, il